



## Mise en vente par agence avec un compromis de vente

Par **wsergio44**, le **03/04/2011** à **09:35**

Bonjour, rnje viens de signer un compromis de vente de mon bien et l'agence à remis en vente mon bien avec le futur acquereur avant la signature chez le notaire rnest ce legal rnmerci

Par **vanceslas**, le **03/04/2011** à **11:32**

non pour mettre un bien en vente il faut en être propriétaire de plus pour mettre un bien en vente dans une agence il faut leur signer un mandat votre acquéreur n'étant pas encore propriétaire il n'a pu le faire, l'agence travaille dans l'illégalité